

Créer ou reprendre une entreprise



Créations en hausse



Davantage de jeunes



Créatrices d'entreprises



De l'idée au projet

Mûrir son idée

Chaque année, plus d'un million de personnes en France se lancent dans l'entrepreneuriat. Si l'aventure vous tente, divers organismes pourront vous accompagner dans votre projet.

► Avez-vous le profil ?

Il n'y a pas de profil type du créateur d'entreprise, le principal étant de savoir conjuguer son projet et sa personnalité.

Le plus simple est sans doute de commencer par faire un bilan personnel. Un bon sens de la communication, de la persévérance, un goût pour l'effort, une grande capacité de travail et beaucoup d'énergie sont souvent nécessaires, mais aucun critère scolaire n'est exigé.

Environ la moitié des créateurs d'entreprise n'ont pas suivi de cursus dans le supérieur, selon une

étude du ministère du Travail. En revanche, une expertise dans le secteur d'activité, l'expérience du management et des connaissances en vente, gestion et comptabilité sont conseillées. Parmi les jeunes diplômés créateurs d'entreprise, plus de 6 sur 10 choisissent de créer une entreprise en lien avec leur formation.

À partir de quel âge ?

Si vous avez entre 16 et 18 ans, vous pouvez créer soit une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) soit une société par actions simplifiées à associé unique (SASU) à condition

d'obtenir l'autorisation de vos parents ou de votre représentant légal (un mineur ne peut pas créer une entreprise individuelle ou une micro-entreprise). En revanche, vous ne pourrez pas accomplir certains actes (vente, don, achat...), ni exercer une activité commerciale ou des activités nécessitant des diplômes ou encadrées par des réglementations particulières (taxi, VTC, débit de tabac).

Si vous êtes émancipé, c'est-à-dire que vous n'êtes plus soumis à l'autorité de vos parents ou de votre représentant légal, vous pouvez, à partir de 16 ans, diriger une entreprise individuelle (commerçant, artisan ou profession libérale) et diriger ou être membre ou associé d'une société, quel que soit le statut juridique de celle-ci.

Pacte : simplifier la création d'entreprise

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) comporte des mesures visant à faciliter les démarches des entrepreneurs. Parmi elles : la création d'une plateforme en ligne unique pour les formalités de création d'entreprise, la suppression du stage de préparation à l'installation pour les artisans, ou encore la réduction des délais des procédures de liquidation judiciaire.

<https://formalites.entreprises.gouv.fr>

► Trouver l'idée

Reste à trouver l'idée. Le cas le plus simple consiste à monter sa propre affaire dans un secteur que l'on connaît, ou à mettre au point une nouveauté commercialisable. On peut aussi saisir une opportunité : existe-t-il une demande à combler ? Peut-on imaginer une application inédite pour un produit existant ? Un concept fonctionnant à l'étranger et susceptible d'être importé ?

Avant toute chose, il faut se tenir à l'affût des nouveautés, en lisant la presse et en se rendant sur les salons (Foire de Paris-Concours Lépine, Salon international des inventions de Genève), suivre les évolutions des domaines porteurs (commerce équitable et développement durable, par exemple), ou encore des législations (recyclage des déchets...) qui ouvrent de nouveaux débouchés.

Ensuite, il est important de suivre les tendances de consommation : le vieillissement de la population, la croissance du taux d'activité des femmes et l'essor des familles monoparentales favorisent par exemple le secteur des services à domicile. Sur toutes ces questions, contactez des organismes spécialisés (Crédoc, Sociovision, Kantar Worldpanel...), et

rapprochez-vous de réseaux d'aide (Bpifrance création, CCI, etc.).

Intéressez-vous notamment aux pratiques, activités et styles de vie des Français, selon leur âge ou leur catégorie sociale, en consultant les enquêtes de l'Insee, les enquêtes d'opinion ou encore les dossiers des magazines de société (magazines féminins, de mode ou de consommation, émissions de radio ou de télévision, etc.).

Protégez vos idées

On peut déposer un nom, une marque ou un logo auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), ou même y faire breveter une innovation technologique.

www.inpi.fr

Renseignements auprès de Bpifrance (Banque publique d'investissement), de la CNCPI (Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle) ou de la Fnafi (Fédération nationale des associations françaises d'inventeurs).

www.bpifrance.fr

www.cncpi.fr

<https://fnafi.wordpress.com>

Pour trouver l'idée : voir liste 3 du carnet d'adresses.

Pour protéger ses droits : voir liste 6 du carnet d'adresses.

Pour en savoir plus

Pour plus d'infos sur la création et la reprise d'entreprise, consultez notre sélection de ressources :

Sites de référence : voir liste 1 du carnet d'adresses.

Organismes de référence voir liste 2 du carnet d'adresses.

► Reprendre une entreprise

Plutôt que de créer une entreprise à partir de zéro, vous avez la possibilité de reprendre une activité existante. D'autant qu'avec la génération papy-boom, de nombreux dirigeants d'entreprise partent à la retraite et cherchent un repreneur.

Une reprise permet de bénéficier à la fois d'un portefeuille de clients et de fournisseurs et du savoir-faire de l'entrepreneur cédant. Le taux de survie des entreprises récemment cédées est en général supérieur aux entreprises nouvellement créées.

Le portail Bourse de la transmission, de Bpifrance, donne accès aux annonces de cessions.

En juillet 2025, 46 000 affaires sont à reprendre dont plus de 25 000 dans la restauration et le tourisme et plus de 17 000 dans le commerce. Boulangerie, société d'ambulance, hôtel, magasin de vêtement, pompes funèbres... les possibilités de reprise d'entreprise sont nombreuses.

<https://reprise-entreprise.bpifrance.fr>

Pour trouver la bonne occasion, informez-vous auprès des chambres de commerce et d'industrie, visitez les salons professionnels. Vous pouvez aussi contacter les administrateurs judiciaires, les greffes des tribunaux de commerce et les mandataires liquidateurs. Sans oublier les associations spécialisées (Club des entrepreneurs CRA - cédants et repreneurs d'affaires...), les cabinets de rapprochement (Intercession, Cession PME...), les experts-comptables...

Pour connaître les sites de référence sur la reprise d'entreprise: [voir liste 4 du carnet d'adresses](#).

Pour savoir qui contacter: [voir liste 5 du carnet d'adresses](#).

Salon go entrepreneurs

Le salon go entrepreneurs réunit chaque année à Paris et Lyon, de nombreux partenaires et exposants. C'est l'occasion d'assister pendant 2 jours à des conférences et des débats, de bénéficier de conseils individuels, de suivre des ateliers pratiques, de postuler à des offres de reprise, et même d'immatriculer son entreprise!

www.go-entrepreneurs.com

► Étudiant-entrepreneur

Le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) attire de plus en plus les étudiants et jeunes diplômés. Depuis sa création en 2014, plus de 40 000 étudiants en ont bénéficié.

Ce statut est accessible en priorité aux étudiants ou jeunes diplômés titulaires du bac et inscrit dans un établissement supérieur ou diplômé de l'enseignement supérieur et désirant se lancer dans

un projet de création ou de reprise d'entreprise. Ce statut, attribué par la commission d'un Pepite (Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), dépend de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet.

Pour demander le SNEE: <https://snee.enseignement-sup-recherche.gouv.fr>

Les jeunes diplômés sélectionnés reçoivent une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, tout en conservant le statut étudiant avec les avantages que cela comporte (restauration, transport...). Il existe 33 Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.

L'étudiant-entrepreneur bénéficie d'un aménagement de ses études en remplaçant, notamment, son stage obligatoire par un temps de travail consacré à son projet d'entreprise, d'un accompagnement par un enseignant et un professionnel et d'un accès à l'espace de coworking du Pepite. Le statut d'étudiant-entrepreneur offre aussi la possibilité de signer un contrat d'appui d'entreprise (Cape) avec une couveuse.

L'inscription au diplôme d'étudiant-entrepreneur (D2E), obligatoire pour les jeunes diplômés, est fortement recommandée pour les étudiants en cours d'études. Mentorat et suivi par des enseignants et professionnels sont au programme de ce diplôme d'établissement.

www.pepite-france.fr

1 jeune 1 mentor pour entreprendre

Le programme 1 jeune 1 mentor pour entreprendre offre aux jeunes de 18 à 30 ans engagés dans l'entrepreneuriat, un programme de mentorat d'une durée minimum de 6 mois. Les mentors sont des entrepreneurs ou d'anciens entrepreneurs qui ont une expérience dans l'entrepreneuriat. L'objectif est d'accompagner les jeunes entrepreneurs qui n'ont pas atteint une autonomie financière afin de faciliter et d'accélérer leur insertion professionnelle.

<https://1jeune1mentorpourentreprendre.fr>

Témoignage

G.Bertholet, fondateur de l'agence de marketing Invox

Il y a une grosse différence entre le romantisme de « vouloir créer » et le côté « mains dans le cambouis » de la création en elle-même. Quel que soit le volume de travail ou le temps passé en « préparation », tout cela ne pèse pas lourd face aux premiers vrais retours terrain et au fait d'être à 100 % sur son projet. 50 % de la réussite d'un projet vient de l'engagement de l'entrepreneur qui le porte, et non d'un tableur Excel ou d'une étude de marché « intellectuelle ». Just do it, en quelque sorte. Pour réussir, il faut prendre le risque de se planter, sinon le projet n'existe que dans votre tête, et personne n'est prêt à payer pour cela.

Vers la réalisation

Une étude de marché et un bon « business plan » sont nécessaires pour vérifier la viabilité de votre projet.

► Étude de marché

Une fois que l'idée est trouvée, il faut la confronter avec le marché : une « super » idée peut devenir un mauvais projet, faute de clients, tandis qu'une idée banale pourra s'avérer très rentable. À chacun de vérifier la faisabilité de son projet en réalisant une petite enquête.

Deux sites en particulier vous aideront dans vos démarches :

<https://bpifrance-creation.fr>

www.economie.gouv.fr/entreprises/creer-entreprise

Posez-vous les bonnes questions

Quel produit ou quel service proposer ? Quel besoin combler ? Quelle clientèle viser ? Quelle concurrence contrer ? Quelles techniques de vente employer ? Quel chiffre d'affaires escompter ? La création d'une boutique, par exemple, implique des questions concernant le stock, l'emplacement et le recrutement de vendeurs. L'objectif principal étant de chiffrer les premières actions à engager et de fixer un chiffre d'affaires prévisionnel.

Informez-vous

Les instituts de sondages, les organisations professionnelles, les chambres de commerce et d'industrie peuvent fournir des études sectorielles. La presse économique, les sites spécialisés et les salons professionnels sont aussi très utiles pour collecter des données, sans oublier les publications de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

www.insee.fr

Vous pouvez aussi faire appel à des cabinets spécialisés ou solliciter des étudiants de grandes écoles de commerce réunis au sein de « juniors entreprises ». Cette solution, payante, a l'avantage de comprendre des enquêtes de terrain comme des sondages auprès de consommateurs éventuels.

<https://junior-entreprises.com>

► Business plan

Le « business plan » (ou plan d'affaires) est le dossier de présentation de l'entreprise. Destiné à tous les interlocuteurs professionnels, il servira aussi à convaincre les banquiers et investisseurs de la crédibilité du projet. Il faut donc le soigner !

Un business plan se compose de plusieurs parties :

- présentation rapide pour susciter l'intérêt ;
- présentation du (ou des) créateur(s) ;
- présentation générale du projet ;
- partie économique du projet : produits et services, modèle économique, étude de marché, stratégie d'entreprise, chiffres d'affaires prévisionnels, moyens de production ;
- partie financière : plan de financement initial, plan de financement à 3 ans, plan de trésorerie ;
- partie juridique : justifier le choix de la structure juridique ;
- un sommaire et une partie documentaire.

Sa rédaction doit être claire et argumentée. Les éléments essentiels doivent être mis en avant : une seule lecture doit convaincre les partenaires de vous aider. Les parties économiques et financières, qui doivent comporter des prévisions solides et réalistes, peuvent être rédigées avec l'aide de spécialistes, notamment des experts-comptables ou encore des « juniors entreprises ».

Modèles disponibles sur <https://bpifrance-creation.fr>.

La franchise

Pourquoi ne pas rechercher un partenaire, acheter un brevet ou une licence, intégrer un réseau de type concession ou franchise ? Cette dernière est une forme de création « encadrée ». Moyennant des droits d'entrée, puis des royalties, le propriétaire (franchi-seur) met à disposition du créateur sa marque, ses produits, sa notoriété et son savoir-faire.

www.franchise-fff.com

► Dégager du temps et de l'argent

Le congé « pour création ou reprise d'entreprise » permet de s'absenter de son entreprise pendant 1 an (renouvelable 1 fois). Le futur créateur, qui doit justifier de 24 mois d'ancienneté dans l'entreprise, n'est alors plus rémunéré mais bénéficie toujours de la Sécurité sociale.

Le « temps partiel pour création » permet de toucher un salaire jusqu'à l'aboutissement de son projet.

Les personnes ayant perdu leur emploi et qui perçoivent des allocations de retour à l'emploi ont 2 possibilités :

- Choisir de toucher l'**Arce** (aide à la reprise ou à la création d'entreprise). Elle consiste à recevoir ses allocations-chômage sous la forme de capital. Cette aide financière est de 60 % des droits à l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi) qui restent à verser ; elle n'est versée qu'aux entrepreneurs ayant bénéficié d'un autre dispositif au nom très proche, l'Aide à la création et à la reprise d'une entreprise (Acre);
- Opter pour le **maintien de leur allocation** dans la limite de la durée de leurs droits, le cumul des revenus d'activité et l'allocation ne dépassant pas l'ancien salaire.

À savoir : en cas de cessation d'activité de l'entreprise, le demandeur d'emploi retrouve les droits aux allocations-chômage qui lui restaient à la veille de la création ou de la reprise de son entreprise. Ces droits sont toutefois diminués du montant de l'Arce qui lui a été versée.

www.francetravail.fr

Lire dossier **Demandeurs d'emploi : démarches, droits et aides n°3.12.**

Savoir s'entourer

Vous n'êtes pas seul !

Le meilleur moyen de tester la viabilité de son projet est de faire appel à un organisme d'aide à la création d'entreprise.

► Bpifrance

Bpifrance est un organisme public qui finance des projets entrepreneuriaux. Il dispose d'une cinquantaine d'implantations en région. Parmi ces missions figure la coordination des actions en faveur de l'entrepreneuriat, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales ou d'outre-mer à revitaliser. Sont notamment ciblées les petites et très petites entreprises potentiellement créatrices d'emploi.

Le portail internet Bpifrance-création contient des informations destinées, entre autres, aux porteurs de projets. Il est ainsi possible de s'y documenter sur la formalisation de son idée, les aides et formations possibles, les démarches administratives, etc.

<https://bpifrance-creation.fr>

Programme Entrepreneuriat Quartiers 2030

Ce programme vise à soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il s'inscrit dans le cadre du plan Quartiers 2030. L'objectif est de soutenir et d'accompagner d'ici 2027, 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV.

<https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr>

► Réseaux d'aide associatifs

Il existe de nombreux réseaux d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise.

Réseau BGE

Ce réseau de 549 points d'accueil et 1 200 conseillers existe depuis 1979. Chacune des boutiques est composée de professionnels (chefs d'entreprise, juristes, fiscalistes, comptables...), salariés ou bénévoles.

Ces spécialistes des PME accompagnent les porteurs de projet, surtout des professions libérales, petits artisans et petits commerçants, tout au long du processus de création : prédiagnostic, conseil, étude de marché, analyse économique, financière et juridique, rédaction du « business plan », orientation vers des partenaires financiers, concours Talents... Sans oublier des formations, dont les coûts peuvent être pris en charge par l'État ou les collectivités territoriales. En 2024, 31 000 chefs d'entreprise ont été appuyés dans leur développement.

www.bge.asso.fr

Initiative France

L'ambition d'Initiative France : promouvoir le tissu économique local par un appui technique et financier à tous les entrepreneurs, notamment ceux en

difficulté (demandeurs d'emploi, étudiants...). Le réseau s'appuie sur plus de 200 associations locales et soutient plus de 20 000 projets d'entreprise chaque année.

Il propose notamment des prêts d'honneur, c'est-à-dire des aides financières pour les porteurs de projet qui n'ont pas assez d'apports personnels.

Constituée de spécialistes (chefs d'entreprise, cadres, banquiers, représentants de l'État, bénévoles...), chaque plateforme met l'accent sur un type d'entreprise ou un profil de créateur et gère localement ses fonds. Outre les solutions de financement, elle propose aussi des conseils pratiques, des formations et le parrainage par un cadre, un dirigeant ou un retraité local.

www.initiative-france.fr

Adie

Issue du mouvement solidaire, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) concerne plus particulièrement les porteurs de projet sans ressources et exclus du système traditionnel: allocataires du RSA, demandeurs d'emploi...

Via plus de 180 agences locales, l'Adie propose une aide dans les démarches administratives, juridiques et bancaires, ainsi que des prêts d'honneur et des microcrédits.

www.adie.org

CCI Entreprendre en France

Créé à l'initiative des CCI et de la Fédération bancaire française, ce réseau est implanté dans les chambres consulaires. Il compte 120 CCI en France et autant à l'étranger. Les espaces Entreprendre offrent un ensemble de services: entretien, information, orientation vers les spécialistes, proposition de formation, offre de garanties bancaires, concours local Espoirs de l'économie. Un entrepreneur est accompagné et/ou formé toutes les 1,5 minute.

www.cci.fr

Réseau Entreprendre

Fédérant des chefs d'entreprise dans le monde, le réseau Entreprendre soutient en priorité les créateurs de PME génératrices d'emplois et à fort potentiel de développement. Les 15 000 chefs d'entreprises bénévoles qui composent ce réseau parrainent les candidats sélectionnés. Ils leur octroient des prêts d'honneur, leur dispensent des formations et les introduisent au sein de réseaux d'entrepreneurs locaux. Le réseau Entreprendre possède 140 implantations en France.

www.reseau-entreprendre.org

► Fondation d'entreprise

Il s'agit d'un outil de mécénat de longue durée des entreprises. La fondation est créée par l'entreprise qui effectue la donation initiale, les salariés peuvent aussi faire un don. L'objectif de la fondation d'entreprise est de réaliser une œuvre d'intérêt général sur une durée limitée, sans but lucratif.

[Voir liste 7 du carnet d'adresses.](#)

Entrepreneuriat social

L'économie sociale est un vaste secteur en développement qui répond à une demande de proximité et de solidarité. L'entrepreneur social concilie activité économique et solidarité. L'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques s'est spécialisée dans ce type d'entrepreneuriat.

www.avise.org

Financer

Les fonds propres

Achat de matériel, de locaux, frais d'immatriculation... les premiers fonds doivent être mobilisés rapidement. Tout commence par l'apport personnel. Les proches sont aussi fréquemment sollicités.

► D'abord, ses propres économies

Bien que la loi permette, en principe, de démarrer une SARL (société à responsabilité limitée) ou une EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) avec 1 € de capital, soyez prêts à vider vos poches ! En effet, plus les fonds propres sont volumineux, plus le porteur de projet sera pris au sérieux par ses partenaires. On estime entre 30 et 50 % du coût du projet l'apport minimal nécessaire au démarrage d'une activité, en espèces ou en nature (véhicule, ordinateur...).

► « Love money »

En dehors de ses économies personnelles, 1 créateur sur 3 ouvre son capital à son entourage. Amis, famille et collègues peuvent investir soit sous forme de prêt entre particuliers, soit en échange de parts dans le capital : c'est le « love money ». Certains avantages fiscaux sont applicables.

► Crowdfunding

Le crowdfunding, ou financement participatif, est bien implanté en France. Il consiste à faire appel en peu de temps à un grand nombre de personnes pour bénéficier d'un capital de départ et financer un projet. Ce sont surtout les proches qui financent. Pour mobiliser une communauté, les porteurs de projet doivent communiquer un maximum sur les réseaux sociaux. Les plateformes de crowdfunding sont le plus souvent spécialisées (startup, immobilier, projets écoresponsables). Parmi les plateformes de financement participatif les plus connues, on peut citer Kisskissbankbank, Ulule, Enerfip, Les Entrepreneurs, Lendosphère... Sites et plateformes de crowdfunding agréés Bpifrance : <https://tousnosprojets.bpifrance.fr/Le-Crowdfunding/Crowdfunding-projets-plateforme>

► Prêt d'honneur

Il s'agit d'un prêt sans garantie ni caution personnelle, généralement à taux zéro et inscrit en fonds propres. Son montant peut atteindre 90 000 € pour les projets innovants.

Deux réseaux nationaux ont vocation à accorder des prêts d'honneur après examen par un comité d'agrément réunissant des chefs d'entreprise, des banquiers et d'autres experts en financement : Initiative France, Réseau Entreprendre.

www.initiative-france.fr

www.reseau-entreprendre.org/fr/creation-entreprise

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/financement-fonds-propres/pret-dhonneur>

► Organismes et dispositifs d'aide au financement

Plusieurs dispositifs d'aide au financement accompagnent les projets de création ou de reprise d'entreprise ainsi que leur structuration financière. Ils sont accessibles selon votre âge et votre situation (demandeur d'emploi, salarié repreneur...). Des organismes comme la Fédération des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales), la Société d'investissement de l'association France Active ou encore Autonomie et Solidarité proposent également des aides financières à la création d'entreprise.

www.cigales.asso.fr

www.franceactive.org

www.autonomieetsolidarite.fr

Organisations proposant des aides financières : voir liste 8 du carnet d'adresses.

Témoignage

Luc Pierart, dirigeant de la start-up PK Paris

L'objectif, c'est de maintenir son capital jusqu'à la plus grosse levée de fonds, c'est-à-dire de détenir au moins 50 % du capital jusqu'au dernier financement extérieur pour être le plus longtemps possible majoritaire et rester libre. Créer une start-up est un parcours du combattant. Il faut être conscient que jusqu'à la dernière seconde, on peut tout perdre. Pour réussir, il faut être entrepreneur dans l'âme, faire de nombreux sacrifices et vivre pleinement son projet, en y trouvant du plaisir.

Pensez aussi aux **investisseurs privés**. Pour augmenter vos fonds propres et vous créer un solide réseau, vous pouvez ouvrir votre capital à des clubs d'investisseurs, parfois appelés « business angels », c'est-à-dire des particuliers expérimentés en management et gestion d'entreprise (ex-dirigeants, entre autres). Les « business angels » privilégient les porteurs de projet à fort potentiel de développement ou à caractère innovant. Pour entrer en contact avec des business angels, la plateforme Gust met en relation startupper et investisseurs partout dans le monde.

<https://gust.com>

Il existe aussi les « family offices ». Il s'agit de structures gérant le patrimoine de familles fortunées et qui peuvent investir dans un projet d'entreprise.

Citons enfin les Fip (fonds d'investissement de proximité). Instaurés par la loi Dutreil en 2003, ce sont des fonds de capital-risque régionaux dont le but est de drainer l'épargne des particuliers vers les PME par le biais d'avantages fiscaux.

Les fonds empruntés

Les banques accordent plusieurs types de prêts : prêts classiques, prêts d'honneur sans garantie ou prêts à la création d'entreprise.

► Prêts bancaires

Parfois difficiles à contracter, mais bien souvent indispensables !

Préparez votre dossier

Attention aux désillusions ! Avant d'octroyer un prêt, le banquier exige un apport personnel d'environ 30 à 50 % du crédit demandé, ainsi que de solides garanties (hypothèque sur un bien immobilier, caution...). Vous devrez également présenter un projet solide. À noter : si vous bénéficiez de l'accompagnement d'un réseau, d'un prêt d'honneur ou de la caution d'un fonds de garantie, vous augmenterez vos chances d'obtenir un crédit.

Banques spécialisées

Certaines banques sont spécialisées dans un domaine : la Banque populaire, par exemple, a une forte expérience dans le secteur de l'artisanat ; le Crédit Agricole dans l'agriculture ou l'industrie agroalimentaire.

Certaines banques (Banque populaire, SG, BNP Paribas, Caisse d'épargne...) ont signé des partenariats avec les réseaux d'accompagnement comme l'Adie ou BGE.

Fonds de garantie

Pour conforter son dossier auprès de la banque, vous pouvez également faire appel à un fonds de garantie, lequel se porte caution d'un pourcentage du montant emprunté et garantit le remboursement en cas de défaillance de l'emprunteur, ce qui réduit les risques.

L'association France Active soutient les personnes en difficulté en cautionnant de 65 à 80 % du prêt, dans la limite de 50 000 €. La garantie Égalité Femmes propose aux femmes demandeuses d'emploi ou en situation de précarité qui veulent créer ou reprendre une entreprise de garantir jusqu'à 80 % de leur prêt bancaire. Il existe aussi un fonds de garantie pour les entrepreneurs des quartiers prioritaires de la ville.

www.franceactive.org/investir-solidaire

Bpifrance propose de garantir de 50 à 70 % du montant emprunté (création, innovation, développement...) par les nouveaux entrepreneurs. Les fonds de garantie bénéficient d'abondements de l'État, des collectivités territoriales, de la Caisse des dépôts et de l'Union européenne.

► Prêts complémentaires

Ils ont un effet de levier pour obtenir des prêts classiques.

Les aides des régions

Le dispositif Nacre (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) a été remplacé par des programmes d'accompagnement régionaux. Ils s'adressent en priorité aux personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux...).

Ces parcours d'accompagnement comportent en général 3 phases : aide au montage du projet, structuration du plan de financement et appui au développement de l'entreprise.

Ils portent des noms différents: Mon projet d'entreprise en PACA, Pass création en Centre-Val de Loire, Créer une entreprise en Occitanie...

Pour demander à en bénéficier, contactez votre conseil régional.

<https://bpifrance-creation.fr>

Prêts d'honneur et crédits solidaires

Ces prêts sont délivrés pour 2 à 5 ans, sans dépôt de garantie ni caution, à un taux très bas. L'association Initiative France délivre ainsi des prêts à taux zéro pour un montant moyen de 10 000 €. Pour 1 € de prêt d'honneur Initiative accordé, les banques prêtent 9,5 € en moyenne ensuite.

www.initiative-france.fr

Constitué d'associations de chefs d'entreprise, le réseau Entreprendre, délivre des prêts sans intérêts, à condition qu'ils soient assortis d'un prêt bancaire et que les projets créent des emplois. Le montant moyen des prêts accordés s'élève à 29 000 €.

www.reseau-entreprendre.org

L'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) propose un plan de financement à travers un microcrédit complété selon les régions par un prêt

d'honneur, une aide de l'État ou de la Région... Le montant maximal du prêt, fixé à 12 000 €, peut être investi pour le lancement ou le développement de la micro-entreprise. Le remboursement peut s'étaler sur 48 mois. Le prêt nécessite d'avoir un garant sur le prêt à hauteur de 50 % du montant emprunté. En complément d'un microcrédit, l'Adie permet d'emprunter une avance jusqu'à 3 000 € à taux zéro, dont le remboursement peut être différé jusqu'à 2 ans.

En complément d'un microcrédit de 1 000 €, l'Adie peut attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 € aux jeunes entrepreneurs en situation d'inclusion sociale, dans le démarrage de leur activité.

www.adie.org

Réforme de la formation des enseignants

Certaines régions peuvent proposer des aides spécifiques aux jeunes entrepreneurs: en Grand Est, il existe le dispositif Entrepreneurat des jeunes, en Île-de-France, Entrepreneur #Leader, en Hauts-de-France, Soutien aux projets jeunes, Projet initiative jeune en Outre-mer, etc.

Les jeunes entrepreneurs peuvent également bénéficier d'accompagnement, de primes et de concours spécifiques.

<https://bpifrance-creation.fr>

Les exonérations

Elles permettent de ne pas avoir à déboursier certaines cotisations. Pour en bénéficier, vous devez répondre à des conditions particulières.

► Acre

L'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre) consiste en une exonération totale ou partielle de cotisations sociales pendant 1 an. Elle s'adresse aux artisans, commerçants, micro-entrepreneurs...

www.service-public.fr

► S'installer en ZFU-TE

À condition qu'elles s'implantent au sein des ZFU-TE (zones franches urbaines-territoires entrepreneur) existantes et qu'elles y recrutent du personnel (moins de 50 salariés mais dont au moins 50 % sont en CDI), les entreprises bénéficient d'une

exonération d'impôts sur les bénéfices totale durant les 5 premières années, puis de façon dégressive, de 60 à 20 % jusqu'à la 8^e année.

Les ZFU-TE sont des quartiers de plus de 10 000 habitants caractérisés par un fort taux de chômage et une population peu qualifiée.

Pour savoir si votre commune se situe en ZFU-TE, vous pouvez consulter ce site: <https://sig.ville.gouv.fr/atlas/ZFU>

Des allègements fiscaux sont également proposés pour l'installation dans d'autres zones: www.economie.gouv.fr/entreprises/exoneration-impots-zones-zafrber-zrd-zrr-zfu-qpv

► JEI-JEU

Le statut de **jeune entreprise innovante ou universitaire** (JEI-JEU) permet aux petites entreprises de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux (allègement de certains impôts, exonérations de charges

sociales...), à condition qu'elles engagent des dépenses en matière de recherche et développement.

<https://entreprendre.service-public.fr>

Pour l'ensemble des aides financières proposées aux entreprises: <https://aides-entreprises.fr>

Concours et subventions

Il existe de nombreux concours proposant du soutien à la création d'entreprise et des aides financières, essentiellement distribuées par l'État ou les collectivités territoriales.

► Les concours

Parmi les nombreux concours proposés, certains sont ouverts à tous et d'autres sont plus spécifiques en fonction du projet ou du profil du créateur d'entreprise.

Ouverts à tous

Le **concours Talents**, organisé par le réseau BGE récompense des créateurs d'entreprise accompagnés dans divers domaines: artisanat, commerce, services, dynamique locale, RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

www.bgefc.org/dispositifs/nos-concours

Tournés vers les jeunes

Certains concours sont ouverts exclusivement aux jeunes, comme le **prix Moovjee** (pour les jeunes et étudiants de 18 à 30 ans).

www.moovjee.fr

Quartiers sensibles

Le concours **Talents des cités** récompense chaque année plus d'une trentaine de créateurs d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Ville.

www.talentsdescites.com

Étudiants entrepreneurs

Le prix **Pépité**, lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, récompense les meilleurs projets innovants issus des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite). Il est ouvert à tout étudiant ou jeune diplômé depuis moins de 3 ans dont le projet est de créer une entreprise innovante et qui bénéficie ou a bénéficié du statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE).

4 lauréats sont récompensés dans chacun des 33 prix Pépité à hauteur de 2 000 € par candidat.

www.pepите-france.fr

Également réservé aux étudiants et ouvert aux jeunes diplômés ayant fini leurs études depuis moins de 2 ans, le concours **Petit Poucet** récompense des projets spécialisés dans la tech dans 5 catégories avec une dotation de 10 000 €. Le concours est aussi ouvert aux étudiants qui ont le statut d'étudiant entrepreneur.

<https://petitpoucet.fr>

Entreprendre au féminin

Il existe une plateforme de mise en relation et d'échanges dédiée aux femmes entrepreneures:

www.beaboss-womentour.com

Pour les projets innovants

Les projets originaux disposent eux aussi de leurs propres concours.

Concours national Agropole: il est ouvert aux porteurs de projet qui envisagent de créer une entreprise agroalimentaire innovante ou qui ont créé leur entreprise agroalimentaire depuis moins de 3 ans. La dotation est de 10 000 €.

www.agropole.com

Concours i-Lab: dédié aux technologies innovantes, ce concours, lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est ouvert à tout entrepreneur à condition que l'entreprise soit créée sur le territoire français. À la clé, une aide financière pouvant atteindre 600 000 €.

Concours i-PhD: opéré par Bpifrance, ce concours vise à attirer les doctorants et les jeunes docteurs vers la création de start-up et à soutenir les meilleurs travaux de recherche dans la deep tech. Il se situe en amont de i-Lab et i-Nov. À la clé: un accompagnement personnalisé (mentorat, learning expedition...), un kit vidéo de promotion du projet, une visibilité (articles de presse, développement de réseaux professionnels...).

Concours i-Nov : dédié aux projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française portés par des start-up et des PME, afin de favoriser l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine (révolution numérique, transition écologique et énergétique, santé, sécurité) et pouvant prétendre à une envergure mondiale. Sont concernés les projets de recherche, de développement et d'innovation, dont les coûts totaux se situent entre 1 million d'euros et 5 millions d'euros et d'une durée de 12 à 36 mois. À la clé, une aide financière jusqu'à 45 % du coût du projet sous forme de subventions et avances récupérables.

www.bpifrance.fr

Pour les projets solidaires et durables

Afin de soutenir l'essor de l'économie sociale et solidaire ainsi que la défense de l'environnement, différents prix et trophées récompensent des initiatives dans ces domaines.

- Les Trophées de l'entrepreneur(e) responsable du groupe IGENSIA Education (ex-groupe IGS)

www.groupe-igs.fr

- Le Prix national du créateur d'une entreprise sociale

www.creenso.fr

- Le ClimateLaunchPad (CLP) est un concours international lancé l'European Institute of Technology (EIT) Climate-KIC et soutenu par la Commission européenne.

<https://climatelaunchpad.org>

- Le prix de l'entrepreneur social de BCG (Boston consulting group)

www.prixentrepreneurenvironnementaletsocial-bcg.com

► Les subventions

Les subventions doivent être seulement considérées comme un ballon d'oxygène. Elles peuvent viser un type d'entreprise ou d'entrepreneur spécifique. En voici quelques-unes.

Aides publiques

Certaines aides financières sont encore accordées par l'État ou les collectivités locales. Contactez votre conseil régional.

Pour les personnes handicapées

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) peut accorder une aide aux créateurs handicapés, qui consiste en une subvention d'un montant de 6 300 €. Pour l'obtenir, vous devez avoir le statut de dirigeant.

Retrait des dossiers auprès des délégations régionales de l'Agefiph : www.agefiph.fr

Concours régionaux

Pour participer, il faut remplir un dossier puis rencontrer le jury. Outre le prix, les lauréats peuvent bénéficier de facilités financières (fonds de capital-risque, FIP...), de dons en matériel et de conseils gratuits, sans oublier l'opportunité d'approcher chefs d'entreprise et investisseurs expérimentés.

Liste des concours régionaux et nationaux disponible sur <https://bpifrance-creation.fr>.

C

hoisir les statuts

Le statut juridique

Pour exercer votre activité vous devrez choisir un statut juridique et le déposer au greffe du tribunal de commerce. Il existe deux statuts principaux : l'entreprise individuelle et la société.

► Entreprise individuelle

Elle est à conseiller lorsque les risques sont peu importants et les investissements limités. C'est le statut d'une entreprise qui n'a qu'un seul dirigeant, dénuée de personnalité morale. Elle est rattachée à votre personne, c'est pourquoi une personne ne peut pas posséder plusieurs entreprises individuelles.

Il peut s'agir d'une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale.

Micro-entrepreneur

Le régime de micro-entrepreneur (ex-auto-entrepreneur) est une forme d'entreprise individuelle. Ouvert à tous (demandeurs d'emploi, étudiants, salariés, retraités, fonctionnaire...), il permet de se lancer dans une petite activité indépendante à moindres frais et, en principe, sans parcours du combattant...

Services à la personne, conseil, informatique, commerce... Les possibilités sont variées. Cette forme d'entreprise n'est accessible qu'aux entreprises ayant un chiffre d'affaires de 188 700 € maximum pour les activités commerciales d'achat/vente, de restauration et de fourniture d'hébergement (hôtel...) et de 77 700 € maximum pour la plupart des prestations de service et professions libérales.

Les avantages sont nombreux. Les formalités administratives sont simplifiées : il suffit de déclarer votre micro-entreprise sur le site du guichet unique. Vous serez alors immatriculé au Registre national des entreprises (RNE), tenu par l'Insee, qui vous délivrera un numéro Siren (numéro d'identification de votre entreprise).

www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique

Les charges sociales, fiscales et administratives sont allégées. Vous pouvez déclarer votre chiffre d'affaires directement en ligne, et si vous n'avez pas eu de versement, la règle du « pas de revenu, pas d'impôt » s'applique. Quant aux obligations comptables, elles ne sont pas contraignantes : il faut simplement tenir un registre des recettes et conserver toutes les factures. En ce qui concerne la protection sociale ou le droit à la formation continue, l'auto-entrepreneur bénéficie des mêmes droits que les autres professions indépendantes.

L'allocation des travailleurs indépendants (ATI), mise en place depuis le 1^{er} novembre 2019, permet aux indépendants de toucher une indemnisation en cas de perte d'activité.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html

www.union-auto-entrepreneurs.com

www.francetravail.fr

Faites appel à un avocat !

Même si rien ne vous y oblige, n'hésitez pas à vous faire aider par un professionnel (notaire, avocat, expert-comptable) au moment de rédiger les statuts. En choisissant les statuts de votre entreprise, vous définissez sa forme et sa structure juridique, son fonctionnement, le rôle de vos associés... Il ne faut pas se tromper, au risque d'avoir de mauvaises surprises !

► Société

Les sociétés peuvent avoir différents statuts.

La SARL en force !

La SARL (société anonyme à responsabilité limitée) est la forme de société la plus répandue. Le montant du capital social est librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de la société. Depuis la loi Dutreil, il est possible de créer une SARL avec 1 € !

Les associés, entre 2 et 100, nomment un gérant, mais prennent toutes les décisions exceptionnelles en assemblée générale et se réunissent pour approuver les comptes une fois par an. En cas de faute de gestion, leur responsabilité est limitée à leurs apports. Dans ce cadre, il est indispensable que les associés s'entendent ; le gérant doit rendre des comptes aux associés.

L'EURL : une SARL en format réduit

L'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) représente la seule forme sociale constituée d'un associé unique, qui peut être une personne physique ou morale. Elle obéit aux mêmes règles que la SARL, avec un capital de départ librement fixé.

L'avantage principal de ce statut est de permettre à l'entrepreneur de limiter sa responsabilité à ce qu'il apporte dans la société. Cependant, il n'a pas le statut de salarié et paye l'impôt sur le revenu.

La SA : pour des projets ambitieux

La SA (société anonyme) est une société de capitaux : elle rassemble des personnes qui peuvent ne pas se connaître et dont la participation est fondée sur les capitaux qu'ils ont investis dans l'entreprise. Elle concerne donc les projets importants. Elle doit être composée d'au moins 2 associés (au minimum 7 pour les SA cotées en Bourse), avec un capital de base de 37 000 €. Elle est dirigée par le conseil d'administration (entre 3 et 18 actionnaires), qui détermine les orientations de l'activité et veille à sa mise en œuvre.

Les dirigeants ont le statut de salarié, mais ils peuvent être démis par le conseil d'administration. Les responsabilités des associés sont limitées à leurs apports.

La SAS

La société par actions simplifiées (SAS) ou par actions simplifiées unipersonnelles (SASU), lorsqu'elle ne comporte qu'un associé, permet une souplesse au niveau du capital et de la transmission des actions. La responsabilité du ou des associés est limitée à leur apport. La société est dirigée par un président mais avec obligation d'un représentant légal (qui peut être le président).

La Scop : pour les salariés

La Scop (société coopérative et participative) est une société dont les salariés détiennent au moins 51 % du capital. Elle peut prendre la forme d'une SARL, d'une SAS ou d'une SA. Les salariés, associés majoritaires, désignent leur dirigeant et décident des grandes orientations de l'entreprise sur la base d'un vote démocratique : une personne = une voix.

www.les-scop.coop

La SNC

La société en nom collectif, moins répandue qu'une SA ou une SARL, est composée au minimum de deux associés. Ils sont responsables solidairement sur l'ensemble de leurs biens personnels. La société est dirigée par un ou plusieurs gérants qui peuvent, ou non, être les associés.

www.economie.gouv.fr/entreprises

Voir liste 9 du carnet d'adresses.

Régime fiscal

Selon le statut juridique, les bénéfices de l'entreprise sont soumis à l'impôt sur le revenu (entreprise individuelle et EURL) ou à l'impôt sur les sociétés (SARL, SA, SAS...). Dans le premier cas, la déclaration comporte, outre les bénéfices de l'entreprise, les revenus personnels de l'entrepreneur.

► Autres statuts

Ils sont libres ou imposés, selon l'activité exercée.

Statut social du chef d'entreprise

Sécurité sociale, retraite, décès... la protection sociale du créateur varie en fonction du régime juridique choisi : l'entrepreneur individuel, le gérant d'EURL ou le gérant majoritaire d'une SARL est affilié au régime des indépendants ; le régime des salariés concerne le gérant minoritaire ou égalitaire d'une SARL, le PDG ou le DG d'une SA. Ce statut conditionne les caisses auxquelles il cotise, le montant des prélèvements et la nature des prestations.

Statut du conjoint

Protection sociale, chômage, retraite... depuis la loi Jacob, le conjoint du chef d'entreprise qui travaille activement et de façon régulière dans l'entreprise, peut choisir un statut : conjoint salarié, associé ou collaborateur. Le choix du dernier statut lui offre la possibilité d'être affilié au régime d'assurance-vieillesse du chef d'entreprise, de bénéficier de l'accès à la formation continue et des dispositifs d'épargne salariale.

La loi Pacte, votée en 2019, prévoit une obligation de déclaration du statut du conjoint. À défaut de déclaration, la personne mariée ou pacsée avec le chef ou la cheffe d'entreprise sera considérée comme conjoint salarié.

Activités réglementées

Ces statuts concernent les professions régies par des règles particulières : commerçants ambulants, artistes-auteurs, vendeurs à domicile, agents commerciaux, coiffeurs, agents immobiliers, auto-écoles, agences de voyages, débits de boissons, pharmacies, agences de travail temporaire, restaurants, taxis, transport routier de fret ou de personnes, ambulances, déménageurs, sans oublier certaines professions libérales (avocat, médecin, notaire).

Pour tous ces métiers, il faut justifier d'un diplôme, d'une licence ou d'une carte professionnelle, ou d'un agrément obtenu auprès des instances professionnelles.

Portage salarial

Conseil, audit, communication, formation, traduction, secrétariat... le portage salarial permet à un indépendant d'effectuer différentes missions pour le compte d'un client, tout en étant salarié d'une société. Celle-ci encaisse le montant des missions de l'indépendant, le déclare auprès des organismes sociaux et lui verse un salaire.

www.peps-syndicat.fr

La SCIC

La société coopérative d'intérêt collectif est une forme d'entreprise qui permet d'associer tous types d'acteurs (salariés, bénévoles, associations, collectivités locales...) à un projet d'utilité sociale.

www.les-scic.coop/presentation

S'installer

Un toit pour l'entreprise

À votre domicile, en couveuse ou pépinière... vous devez choisir une adresse pour votre entreprise.

► À domicile

Les entrepreneurs individuels et les dirigeants de société peuvent installer leur entreprise à leur domicile de manière illimitée, sauf si le bail ou le règlement de copropriété s'y oppose. Si le propriétaire s'y oppose, la société pourra quand même installer son siège au domicile de son représentant légal pour une période maximale de 5 ans.

► Coworking

Que ce soit dans les grandes villes ou à la campagne, les espaces de co-working se sont multipliés en France. On en recense plus de 3 500 et leur nombre ne cesse de croître. L'Île-de-France est la région qui propose le plus grand nombre d'espaces de co-working devant les grandes métropoles mais progressivement les villes moyennes se dotent également d'espaces de wo-working.

Le fonctionnement est spécifique à chaque lieu.

► Entreprises à l'essai : les couveuses

Il est possible de tester son projet grandeur nature en « pouponnière » ou « couveuse », structures financées par les collectivités territoriales ou des établissements universitaires. En entrant dans une couveuse, le créateur d'entreprise signe un contrat Cape (contrat d'appui au projet d'entreprise). Pendant 1 an (renouvelable 2 fois), il bénéficie d'un hébergement juridique lui permettant de produire, de prospecter des clients et de facturer des produits avec le numéro Siret de la couveuse. Grâce à des sessions de formation et des conseils de spécialistes, le créateur est accompagné pendant la phase test de son projet.

Il existe aussi des « incubateurs », adossés à des universités et des organismes de recherche, réservés aux étudiants ou chercheurs porteurs de projets technologiques ou scientifiques innovants.

www.retis-innovation.fr

<https://jetestemonentreprise.com>

L'immatriculation

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création, de modification et de cessation d'activité doivent être réalisées en ligne sur le guichet des formalités des entreprises. L'utilisation de ce guichet unique dématérialisé est désormais obligatoire. Il remplace les centres de formalités des entreprises (CFE) qui sont supprimés. Le guichet concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique ou leur activité.

<https://formalites.entreprises.gouv.fr>

Dernières formalités

Nommer un commissaire aux comptes, rédiger les statuts qui seront enregistrés auprès du centre des impôts et publiés dans un journal d'annonces légales, déposer les fonds constituant les apports sur un compte bloqué... Une fois toutes ces activités réglées, l'activité pourra démarrer !

► Solutions provisoires : les pépinières

Après un passage en couveuse, vous pouvez intégrer une pépinière. Il s'agit de structures d'accueil temporaire créées par des collectivités territoriales. Pendant 2 ans (parfois renouvelables), elles

mettent à la disposition des candidats sélectionnés des locaux à tarif réduit (de 30 à 40 % moins cher que le marché), un secrétariat, un standard téléphonique et du matériel informatique.

Renseignements auprès des chambres de commerce www.cci.fr ou de Bpifrance Création <https://bpifrance-creation.fr>.

Se former

Se former à l'entrepreneuriat

De nombreuses formations de courte, moyenne ou longue durée existent. Elles vous permettront d'acquérir des compétences spécifiques en gestion, management, technique, commercial, juridique...

► Organismes de formation

Avant de vous décider pour une formation, faites le point sur vos besoins spécifiques (domaine, niveau de qualification recherché) et renseignez-vous auprès des organismes sur la durée, la périodicité et le coût de la formation.

Chambres de commerce et de métiers

Les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat proposent des formations permettant de se perfectionner ou d'acquérir un diplôme.

www.cci.fr

www.artisanat.fr

Afpa

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux salariés, et propose diverses actions de formation à destination des créateurs ou repreneurs d'entreprise, en particulier :

- attestation de formation : parcours créateurs d'entreprise (durée de 1 mois et demi, soit 245h) ;
- titre professionnel de niveau bac + 2 : responsable de petite ou moyenne structure (durée de 6 mois, environ 900h).

www.afpa.fr

Cnam

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) accueille tous les auditeurs sans condition de diplôme ou de formation initiale. Les enseignements

sont dispensés le soir et le samedi ou pendant le temps de travail sous forme d'unités de valeur modulaires capitalisables.

Dans le domaine de la création d'entreprise, le Cnam prépare notamment à un titre professionnel entrepreneur de petite entreprise (niveau bac + 2).

<https://formation.cnam.fr>

Formations universitaires

Les formations universitaires (DU, licence ou master) en entrepreneuriat, reprise et création d'entreprise et en management et administration des entreprises se développent. Certaines sont spécialisées par secteur (hôtellerie et tourisme, développement solidaire, métiers de l'artisanat...). Les licences professionnelles mention management et gestion des organisations ou métiers de l'entrepreneuriat et les masters mention management et administration des entreprises ou entrepreneuriat et management de projets sont particulièrement pertinents.

Licences professionnelles : voir liste 10 du carnet d'adresses.

Masters : voir liste 11 du carnet d'adresses.

Écoles de management et d'ingénieurs

La quasi-totalité des écoles de management et d'ingénieurs proposent des « majeures » spécialisées en création d'entreprise au cours de leur cursus, en formation initiale ou en formation continue, ainsi que des diplômes de type master spécialisé.

Lire dossiers Économie, gestion, management : écoles et universités n°2.332 ; Les études d'ingénieur n°2.813.

Formations courtes de perfectionnement

Les centres de gestion et associations agréés, les syndicats et les fédérations et organisations professionnelles organisent de nombreuses formations destinées à leurs adhérents.

<https://bpifrance-creation.fr>

Chaque conseil régional finance des dispositifs de formation en direction des jeunes et des adultes; certains concernent la création d'entreprise.

<https://reseau.intercariforef.org>

► Financer sa formation

Se former tout au long de sa vie professionnelle n'est pas réservé aux salariés. Les demandeurs d'emploi et travailleurs indépendants peuvent également accéder à la formation professionnelle continue et bénéficier de financements spécifiques.

[Lire dossier La formation continue : mode d'emploi n°4.0.](#)

Les dirigeants d'entreprise, sous statut de travailleur non salarié (TNS), participent obligatoirement au financement de leur formation par le versement d'une contribution spécifique à un organisme collecteur. En contrepartie de ce versement, ils peuvent obtenir le financement total ou partiel de leur formation.

Par ailleurs, les artisans, commerçants et professions libérales peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt formation. L'entreprise bénéficie de ce crédit au titre des dépenses de formation engagées au profit de ses dirigeants (entrepreneur individuel, gérant de société, président, directeur général, administrateur ou membre de société par actions).

Enfin, certaines régions ont développé des dispositifs d'aide destinés aux dirigeants d'entreprise et financent une partie de leur formation.

Suivre un Mooc

Un Mooc est un cours en ligne ouvert à tous, accessible gratuitement et mis en ligne sur une plateforme dédiée (Openclassrooms, FUN, Coursera...). Dans le champ de l'entrepreneuriat, il existe de nombreux Moocs (création et gestion d'entreprise, entrepreneuriat à but social ou environnemental, gestion de projet...).

<https://bpifrance-creation.fr>

[Lire dossier La formation à distance n°1.18.](#)

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

<https://bpifrance-creation.fr>

Édité par : Bpifrance
Sur le site : informations pratiques sur l'entrepreneuriat, du test de son idée à l'export de l'activité, en passant par les financements, le statut juridique ou la fiscalité. Formulaire types, guides pratiques par secteur, offre de formations, liste de concours d'aide à la création, actualité sur l'entrepreneuriat, webinaires. Observatoire de la création d'entreprise.

<https://entreprendre.service-public.fr>

Édité par : Direction de l'information légale et administrative (Dila)
Sur le site : informations sur la création, la reprise, la gestion, le développement, la clôture et la transmission d'entreprise. Outils pour effectuer ses démarches en ligne et rechercher des aides. Simulateurs pour calculer la gratification d'un stagiaire, ses cotisations sociales, le salaire minimum d'un alternant et le montant d'une indemnité de rupture conventionnelle.

<https://euroentent.net>

Édité par : REEP Euro Ent
Sur le site : description du réseau des Entreprises d'Entraînement® ou Pédagogiques® qui forment des jeunes, des adultes demandeurs d'emploi ou des salariés à la compréhension, la gestion et le développement d'une PME PMI du domaine tertiaire.

<https://formalites.entreprises.gouv.fr>

Édité par : Institut national de la propriété industrielle (INPI)
Sur le site : informations et conseils sur les démarches à effectuer concernant les déclarations de création, modification et cessation d'entreprise. Accès au guichet unique pour les formalités et le registre national des entreprises. Différents outils pour être accompagné dans ses démarches.

<https://jetestemonentreprise.com>

Édité par : L'union des couveuses d'entreprises
Sur le site : présentation des différents accompagnements possibles pour les porteurs

de projet, carte du réseau national des couveuses, plateforme de e-facturation, liens vers des espaces dédiés aux entrepreneurs. Possibilité de signer un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) pour tester et développer son projet. Articles d'actualité et de conseils. Lien vers l'École supérieure de l'entrepreneuriat (Ese), développée par l'union des couveuses d'entreprises.

<https://les-aides.fr>

Édité par : CCI France
Sur le site : base de données répertoriant les aides pour les projets de création ou de reprise d'entreprise. Outil de recherche par secteur d'activité et département, actualité sur les aides, liste des organismes d'accompagnement, informations régulières pour les entrepreneurs.

<https://portailpro.gouv.fr>

Édité par : Mission France recouvrement (MFR)
Sur le site : centralisation des déclarations de paiements et des démarches pour son entreprise. Différents simulateurs pour faire des estimations (cotisations sociales, revenus, taxes). Création d'un compte obligatoire.

www.artisanat.fr

Édité par : Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France)
Sur le site : information sur les métiers de l'artisanat, l'apprentissage, la formation continue, la création, la reprise et la cession d'entreprises artisanales, annuaire des CFA.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html

Édité par : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)
Sur le site : information sur le régime de l'auto-entrepreneur, accès aux formulaires administratifs numériques, outils de déclaration des formalités administratives en ligne, fiches pratiques.

www.bge-adil.eu

Édité par : Boutique de gestion - Adil
Sur le site : présentation de dispositifs relatifs à la création d'entreprise, outils méthodologiques, formations. Conseils, accompagnement et liste des points d'accueil.

Liste 1

Sites de référence p. 17

Liste 2

Organismes de référence p. 18

Liste 3

Trouver l'idée p. 18

Liste 4

Reprendre une entreprise : sites de référence p. 18

Liste 5

Reprendre une entreprise : qui contacter p. 19

Liste 6

Protéger ses droits p. 19

Liste 7

Soutien et parrainage : qui contacter p. 19

Liste 8

Aides financières à la création d'entreprise p. 20

Liste 9

Choisir son statut p. 20

Liste 10

Licences professionnelles p. 20

Liste 11

Masters p. 21

www.bgebase.fr

Édité par : Association BGE Réseau
Sur le site : portraits d'entrepreneurs classés par motivations, secteurs d'activité, régions, afin d'aider à la formalisation de son projet. Annuaire des points d'accueil du réseau. Adhésion nécessaire pour accéder à l'intégralité du site.

www.cci.fr/ressources

Édité par : Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
Sur le site : informations sur la création, la reprise, le développement, le financement, la cession d'entreprise et sur le statut de micro-entrepreneur. Renseignements sur l'orientation professionnelle, les formations, et différents secteurs d'activité. Données économiques.

www.een-france.fr

Édité par : Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'Industrie (ACFCI) dénommée CCI France
Sur le site : information sur les réglementations et normes européennes pour l'internationalisation et/ou l'innovation des PME, fiches techniques réglementaires, podcast. Aides à la recherche de financements et de partenaires, accompagnement sur-mesure pour les transitions écologique, énergétique et numérique.

www.emploi-store.fr/portail/the-matiques/creerUneEntreprise

Édité par : France Travail
Sur le site : ressources dédiées à la création d'entreprise avec services digitaux d'accompagnement, de l'idée jusqu'au démarrage de l'activité. Filtre par secteurs et régions.

www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/creation

Édité par : Chambre du commerce et d'industrie de Paris
Sur le site : fiches, webinaires, formations et podcasts pour s'informer sur la création d'entreprise. Présentation des étapes clés pour le financement et la création du business plan. Services : réglementation, formalités, études...

www.groupement-de-createurs.fr

Édité par : Association nationale des groupements de créateurs
Sur le site : accompagnement pour définir son projet et se former afin d'obtenir le diplôme universitaire de créateur d'activité (Duca, accessible sans le bac). Proposition de formations dont le module « Tous entrepreneurs ! » pour les jeunes en Contrat d'engagement jeune (Cej). Annuaire des groupements de créateurs, portraits vidéos de créateurs, FAQ.

www.guichet-entreprises.fr

Édité par : Institut national de la propriété industrielle - INPI
Sur le site : centralisation des démarches pour la création, l'immatriculation et la modification statutaire de l'entreprise. Enregistrement et transmission des dossiers au CFE, information sur les métiers nécessitant agréments et autorisation. Accès aux démarches de propriété intellectuelle. Création (gratuite) de compte obligatoire, également ouverte aux auto-entrepreneurs.

www.initiative-france.fr

Édité par : Initiative France
Sur le site : informations pour créer, reprendre ou développer une entreprise. Accompagnement de l'étude du projet à l'essor de l'entreprise, solutions de financement dont un prêt à taux 0. Programme Initiative remarquable : label national, prêt d'honneur et prix thématiques pour les projets à impact social, environnemental et territorial.

www.start-scop.fr

Édité par : Confédération générale des Scop - CG Scop
Sur le site : informations et conseils sur la création d'entreprise en Scop ou en Scip pour les jeunes entrepreneurs. Renseignements sur les statuts juridiques et les moyens de financement possibles. Actualités des start-up coopératives et témoignages d'entrepreneurs coopératifs.

www.wilco-ambitions.com

Édité par : Wilco
Sur le site : Accompagnement des entreprises technologiques innovantes dans les domaines de l'industrie, des sains en santé et du numérique. Différents outils sont proposés : prêt à taux zéro, programme d'accélération de six mois, accompagnement individuel d'un an. Conditions d'accès variables selon le statut de l'entreprise : startup, ETI ou grand groupe. Accès par appels à candidature.

► Liste 2

Organismes de référence

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)

Siège social
23 rue des Ardennes
75019 Paris
Tél : 01 49 33 19 00/09 69 328 110
www.adie.org
Plus de 180 agences sur le territoire, y compris en Outre-Mer.

Accompagnement des créateurs d'entreprise grâce à un éventail d'aides : formations, ateliers et webconférences gratuits ; fiches pratiques, hotline et avis d'experts ; micro-crédits et assurances professionnelles adaptées.

BGE Agence pour le développement de l'initiative locale (BGE Adil)

Siège social du réseau des BGE d'Île-de-France
23-27 rue Dareau
75014 Paris
Tél : 01 45 80 51 55
www.bge-adil.eu
BGE Île-de-France regroupe 3 associations : BGE Adil, BGE Paris, BGE Yvelines. 8 lieux dans le Grand Paris.
Accompagnement des futurs créateurs, repreneurs ou dirigeants en poste dans la construction de leur projet. Mise à disposition d'outils, de méthodes et de formations.

BGE Réseau

Siège social
168 bis rue Raymond Losserand
75014 Paris
Tél : 01 43 20 54 87
www.bge.asso.fr
550 lieux d'accueil sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer.
Accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprise dans la structuration du projet, le financement de la structure et le développement de l'activité.

Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)

Antenne parisienne et direction nationale
45 rue Vivienne
75002 Paris
Tél : 01/40 26 73 75 (antenne Paris)/01 40 26 74 16 (direction nationale)
www.cra.asso.fr
70 délégations régionales.
Accueil et accompagnement personnalisés sur la cession et la reprise d'entreprise. Organisation de réunions d'information gratuites dans toute la France et de séminaires pour former repreneurs et futurs cédants. Animation d'ateliers par des délégués et des experts.

Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE)

Siège social
14 villa Lourcine
75014 Paris
Tél : 01 47 05 57 71
www.egee.asso.fr
13 délégations régionales.
Soutien des projets de création ou de reprise d'entreprise en s'appuyant sur la solidarité entre des seniors, d'une part, et des jeunes, des demandeurs d'emploi

et des entrepreneurs, d'autre part. Conseils administratifs, juridiques et financiers.

Initiative France

25 rue de Tolbiac
75013 Paris
Tél : 01 40 64 10 20
www.initiative-france.fr
205 associations locales sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer.
Soutien des porteurs de projet de création-reprise d'entreprise par : un accueil gratuit pour finaliser le projet, un prêt d'honneur pour le financer et un parrainage d'experts pour augmenter ses chances de réussite.

► Liste 3

Trouver l'idée

Ces organismes proposent leurs services aux particuliers pour trouver une idée et les accompagner dans leur création d'entreprise.

Agence Erasmus+ jeunesse et sport - Agence du service civique

Siège
95 avenue de France
75013 Paris
Tél : 09 74 48 18 40
www.erasmusplus-jeunesse.fr
Actions dans le champ de Suivi des publics fragiles et l'éducation non formelle et le suivi des publics fragiles. Information sur les projets de mobilité comme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité (CES).

Bpifrance Création

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort
Tél : 01 41 79 80 00
https://bpifrance-creation.fr
Information et conseils sur la création, la reprise et/ou la transmission d'entreprise ainsi que sur l'auto-entrepreneuriat. Aide à la recherche d'idées et à la construction d'un projet. Offre d'un support technique et de formations.

Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)

Antenne parisienne et direction nationale
45 rue Vivienne
75002 Paris
Tél : 01/40 26 73 75 (antenne Paris)/01 40 26 74 16 (direction nationale)
www.cra.asso.fr
70 délégations régionales.
Accueil et accompagnement personnalisés sur la cession et la reprise d'entreprise. Organisation de réunions d'information

gratuites dans toute la France et de séminaires pour former repreneurs et futurs cédants. Animation d'ateliers par des délégués et des experts.

Info Jeunes - Centre-Val de Loire (CRIJ Centre-Val de Loire)

Europe Direct Orléans
3 rue de la Cholérie
45000 Orléans
Tél : 02 38 78 91 78
www.crijinfo.fr
www.facebook.com/crijcentre
www.instagram.com/crijcentre
www.linkedin.com/company/crijcentre/
Zone couverte : Dép. : 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45

► Liste 4

Reprendre une entreprise : sites de référence

<https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/reprise-dentreprisecomment-ca-marche>

Édité par : Bpifrance
Sur le site : informations pratiques sur la reprise d'entreprise en 10 étapes, de la préparation du projet à la gestion des 100 premiers jours, en passant par le business plan et le financement.

<https://entreprendre.service-public.fr>

Édité par : Direction de l'information légale et administrative (Dila)
Sur le site : informations sur la création, la reprise, la gestion, le développement, la clôture et la transmission d'entreprise. Outils pour effectuer ses démarches en ligne et rechercher des aides. Simulateurs pour calculer la gratification d'un stagiaire, ses cotisations sociales, le salaire minimum d'un alternant et le montant d'une indemnité de rupture conventionnelle.

<https://reprise-entreprise.bpifrance.fr>

Édité par : Bpifrance participations
Sur le site : informations sur les financements d'une reprise, moteur de recherche des affaires à reprendre. Baromètre de la Bourse Transmission : pour comparer l'offre à la demande par secteur et par région. Possibilité de réaliser un pré-diagnostic, de déposer son projet de cession ou de reprise.

www.cession-entreprise.com

Édité par : Interactis
Sur le site : information professionnelle pour cédants et repreneurs d'entreprise, annonces

de cession d'entreprises à reprendre classées par secteur. Blog avec fiches-conseils et guides sur la reprise, la valorisation et la cession de TPE-PME, FAQ.

www.reprisedentreprise.com
Édité par : Les Echos Le Parisien services
Sur le site : guides, podcasts sur la cession, la reprise, d'entreprise et la transmission. Sélection de sites d'annonces et de conseils sur la reprise d'entreprise, actualité des entreprises.

► Liste 5

Reprendre une entreprise : qui contacter

L'organisme suivant informe sur la reprise et la cession d'entreprise.

Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)

Antenne parisienne et direction nationale
45 rue Vivienne
75002 Paris
Tél : 01/40 26 73 75 (antenne Paris)/01 40 26 74 16 (direction nationale)
www.cra.asso.fr
70 délégations régionales.
Accueil et accompagnement personnalisés sur la cession et la reprise d'entreprise. Organisation de réunions d'information gratuites dans toute la France et de séminaires pour former repreneurs et futurs cédants. Animation d'ateliers par des délégués et des experts.

► Liste 6

Protéger ses droits

Ces organismes aident l'entrepreneur à protéger ses droits et ses inventions.

Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI)

13 rue du Quatre Septembre
75002 Paris
Tél : 01 53 21 90 89
www.cncpi.fr
Réseau composé des plus de 1 000 Conseils en propriété industrielle (CPI).
Promotion de la propriété intellectuelle et de la culture de l'innovation en France.
Organisation de consultations juridiques gratuites.
Représentation et protection

des CPI, les interlocuteurs des entreprises pour la protection de leurs inventions, marques et créations.

Fédération nationale des associations françaises d'inventeurs (Fnafi)

33170 Gradignan
Aquitaine
Tél : 09 54 58 50 99
http://fnafi.wordpress.com
21 associations affiliées.
Coordination des actions nationales en faveur des inventeurs autonomes pour faciliter leur parcours et développer des projets innovants.

Institut national de la propriété industrielle (Inpi)

15 rue des Minimes
92400 Courbevoie
Tél : 01 56 65 89 98
www.inpi.fr
https://procedures.inpi.fr
directions régionales, protection des innovateurs français dans 39 pays, traités de coopération avec 158 pays.
L'Inpi valorise l'innovation en France par la protection de la propriété industrielle, l'information des innovateurs et la diffusion d'une documentation juridique et technique.

► Liste 7

Soutien et parrainage : qui contacter

Ces réseaux, pépinières et couveuses proposent information, aide et accompagnement sur les projets de création et de reprise d'entreprise.

Association pour le développement du mécénat industriel et commercial

Philanthro-Lab
15 rue de la Bûcherie
75005 Paris
https://admical.org
11 délégués régionaux.
Promotion du mécénat d'entreprise dans les domaines culturel, solidaire, environnemental, sportif et de la recherche. Formations pour les mécènes et les porteurs de projet, mise à disposition d'outils et de services adaptés dans le cadre d'une recherche de mécène.

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)

Siège social
23 rue des Ardennes
75019 Paris
Tél : 01 49 33 19 00/09 69 328 110
www.adie.org

Plus de 180 agences sur le territoire, y compris en Outre-Mer. Accompagnement des créateurs d'entreprise grâce à un éventail d'aides : formations, ateliers et webconférences gratuits ; fiches pratiques, hotline et avis d'experts ; micro-crédits et assurances professionnelles adaptées.

BGE Agence pour le développement de l'initiative locale (BGE Adil)

Siège social du réseau des BGE d'Île-de-France
23-27 rue Dareau
75014 Paris
Tél : 01 45 80 51 55
www.bge-adil.eu
BGE Île-de-France regroupe 3 associations : BGE Adil, BGE Parif, BGE Yvelines. 8 lieux dans le Grand Paris.
Accompagnement des futurs créateurs, repreneurs ou dirigeants en poste dans la construction de leur projet. Mise à disposition d'outils, de méthodes et de formations.

BGE Réseau

Siège social
168 bis rue Raymond Losserand
75014 Paris
Tél : 01 43 20 54 87
www.bge.asso.fr
550 lieux d'accueil sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer. Accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprise dans la structuration du projet, le financement de la structure et le développement de l'activité.

CCI France (CCI France)

8-10 rue Pierre Brosolette
92300 Levallois-Perret
Tél : 01 55 65 44 44
www.cci.fr
122 CCI en France et 119 CCI françaises dans 94 pays.
Les CCI conseillent les entreprises françaises en France et dans le monde. Elles informent avec leurs 106 points d'orientation et forment les jeunes et les adultes du CAP aux diplômes des grandes écoles de commerce ou d'ingénieur.

Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE)

Siège social
14 villa Lourcine
75014 Paris
Tél : 01 47 05 57 71
www.egee.asso.fr
13 délégations régionales.
Soutien des projets de création ou de reprise d'entreprise en s'appuyant sur la solidarité entre des seniors, d'une part, et des jeunes, des demandeurs d'emploi et des entrepreneurs, d'autre part. Conseils administratifs, juridiques et financiers.

Fédération Réseau entreprendre®

15 rue de l'Abbé Stahl
59700 Marcq-en-Barœul
Tél : 03 20 66 14 66
www.reseau-entreprendre.org
141 implantations dans 10 pays.
Conseil et accompagnement gratuits des porteurs de projet de création, reprise et développement d'entreprise, par des chefs d'entreprise. Guide téléchargeable gratuitement « Mes premiers pas d'entrepreneur », aide financière via le prêt d'honneur.

Initiative France

25 rue de Tolbiac
75013 Paris
Tél : 01 40 64 10 20
www.initiative-france.fr
205 associations locales sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer. Soutien des porteurs de projet de création-reprise d'entreprise par : un accueil gratuit pour finaliser le projet, un prêt d'honneur pour le financer et un parrainage pour augmenter ses chances de réussite.

Retis

Siège social
Technopole Hélioparc
2 avenue Pierre Angot
64000 Pau
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél : 06 81 39 32 90
www.retis-innovation.fr
Réseau regroupant technopoles, CEEI (centres européens d'entreprise et d'innovation), incubateurs publics et privés adossés aux établissements de l'ESR, collectivités locales et partenaires privés, ainsi que l'Association française des pôles de compétitivité.
Promotion des actions des incubateurs et mise en réseau des acteurs. Sensibilisation à l'entrepreneuriat, repérage des projets innovants de création d'entreprises. Mise à disposition de services, compétences, expertises et ressources mutualisées pour ses membres.

Union des couveuses d'entreprises (UCE)

Palais Brongniart
28 place de la Bourse
75002 Paris
Tél : 01 43 20 45 93
https://jetestemonentreprise.com
Réseau de cinquante couveuses dans 65 départements.
Aide et conseils aux porteurs de projets de création d'entreprise accompagnés dans les couveuses du réseau. Mise en œuvre d'un cadre légal (juridique, social, fiscal) et d'outils (Cape, logiciel de facturation en ligne) pour leur permettre de tester leur activité économique sur une période limitée.

► Liste 8

Aides financières à la création d'entreprise

59000 Lille

Autonomie et solidarité
146 rue Nationale
Tél : 03 20 14 30 62
www.autonomieetsolidarite.fr
Accompagnement humain et financier de projet entrepreneuriaux. Plusieurs modalités de financement : participation minoritaire au capital (durant 5 ans maximum), rémunération d'un compte courant ou prêt participatif.
Coût : de 75 000 à 100 000 €, selon la solution de financement adoptée.

75014 Paris

BGE Réseau
Siège social
168 bis rue Raymond Losserand
Tél : 01 43 20 54 87
www.bge.asso.fr
550 lieux d'accueil sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer. Des partenariats bancaires permettent un accueil privilégié des chefs d'entreprise à un prêt. Une plateforme pour accompagner le projet d'un financement participatif : www.bgeparticipatif.fr. Le concours « Talents des cités » récompense l'initiative des entrepreneurs des quartiers populaires.

75019 Paris

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
Siège social
23 rue des Ardennes
Tél : 01 49 33 19 00/09 69 328 110
www.adie.org
Plus de 180 agences sur le territoire, y compris en Outre-Mer. Prêt Adie pour créer ou développer son entreprise. Prêt mobilité pour financer l'achat, la réparation d'un véhicule, le permis ou une formation. Microcrédit pour son entreprise. Offres d'assurances et de formules de complémentaire santé.
Coût : maximum de 1 000 à 15 000 € pour les prêts. Les assurances auto et santé sont conditionnées au fait d'avoir contracté un prêt Adie ; leur montant varie en fonction du choix de la formule.

92220 Bagneux

Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)
192 avenue Aristide Briand
Tél : 0 800 11 10 09 (n°Vert)
www.agefiph.fr
14 délégations régionales.
Aide financière de démarrage à

toute personne handicapée qui crée ou reprend une entreprise en ayant le statut de dirigeant.
Coût : 3 000 € maximum, aide non renouvelable.

93100 Montreuil

Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales)
Fédération nationale et association régionale d'Île-de-France
Mundo-M, un centre Etic
47 avenue Pasteur
Tél : 07 57 81 56 11 (fédération nationale)/06 49 07 59 19 (association régionale)
www.cigales.asso.fr
www.cigales-idf.asso.fr
12 Cigales régionales.
Soutien des projets d'entreprise à vocation sociale, environnementale ou culturelle, par un accompagnement humain et financier, ainsi qu'une mise en réseau.

93100 Montreuil

France active
Siège social
Tour Cityscope
3 rue Franklin
Tél : 01 53 24 26 26
www.franceactive.org
35 associations territoriales.
Solutions financières adaptées aux besoins des créateurs d'entreprise, y compris les plus éloignés de l'accès au financement, pour qu'ils s'engagent sur leur territoire.

94700 Maisons-Alfort

BPI France
Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
Tél : 01 41 79 80 00
www.bpifrance.fr
50 implantations réparties dans toutes les régions.
Trois prêts d'honneur à destination des créateurs ou repreneurs d'entreprise.
Garantie des prêts bancaires des créateurs d'entreprise et produits dédiés au soutien de la création d'entreprises innovantes.
Nouveau prêt pour financer les projets matériels et immatériels des petites entreprises.

► Liste 9

Choisir son statut

Bpifrance Création

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort
Tél : 01 41 79 80 00
https://bpifrance-creation.fr
► Accompagnement des entrepreneurs pour trouver le projet, s'informer sur son financement, son statut juridique, les aides possibles et les formalités à accomplir.

Confédération générale des scop (CG Scop)

30 rue des Epinettes
75017 Paris
Tél : 01 44 85 47 00
www.les-scop.coop
9 unions régionales des Scop.
► Informations sur les différents statuts juridiques des coopératives, présentation des différents outils financiers du réseau. Formations proposées aux salariés, associés, dirigeants, porteurs de projets, partenaires.

Fédération française de la franchise (FFF)

29 boulevard de Courcelles
75008 Paris
Tél : 01 53 75 22 25
www.franchise-fff.com
► Accompagnement pour définir le projet de franchise et son financement : conseil juridique, formation, mise en relation entre chefs d'entreprise franchisés et candidats à la franchise. Certains services sont réservés aux adhérents.

Fédération nationale des auto-entrepreneurs et microentrepreneurs (FNAE)

Siège social
29 rue Sadi Carnot
78120 Rambouillet
Tél : 02 85 52 86 07
www.federation-auto-entrepreneur.fr
Membre de la CPME.
► Informations sur le régime d'auto-entrepreneur, la protection sociale, la fiscalité. Webinaires et lives thématiques, newsletter. Des services, comme les entretiens individuels et les formations, sont réservés aux adhérents.

Union nationale des professions libérales (UNAPL)

46 boulevard de la Tour-Maubourg
75007 Paris
Tél : 01 44 11 31 50
www.unapl.fr
68 organisations syndicales représentatives des professions de la santé, du droit, du cadre de vie et des techniques.
► Présentation des différents statuts juridiques possibles pour exercer une activité professionnelle à titre personnel, sous sa propre responsabilité et de façon indépendante : panorama, règles spécifiques, chiffres clés, livre des métiers.

► Liste 10

Licences professionnelles

► Activités juridiques : métiers du droit des sociétés : Lille
► E-commerce et marketing numérique : Perpignan Via Domitia

► Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs : Grenoble Alpes
► Management et gestion des organisations : Lycée technologique et professionnel la Providence, Aix-Marseille, CY Cergy Paris, Le Mans, Angers, Bordeaux, Littoral Côte d'Opale, Evry-Val-d'Essonne, Grenoble Alpes, Pau et des Pays de l'Adour, Picardie Jules Verne Amiens, Strasbourg
► Métiers de la GRH : assistant : Jean Monnet Saint-Etienne
► Métiers de l'entrepreneuriat : Maison familiale rurale de Chaumont, CY Cergy Paris, Bordeaux, Bretagne Occidentale, Corse, Grenoble Alpes, Jean Moulin - Lyon 3, Lille, Lorraine, Montpellier, Paris-Est Créteil Val-de-Marne, Picardie Jules Verne Amiens, Poitiers, polytechnique Hauts-de-France, Rouen Normandie, Sorbonne Paris Nord, Toulon

► Liste 11

Masters

► Droit de la propriété intellectuelle : Bordeaux
► Droit de l'entreprise : Reims Champagne-Ardenne
► Droit des affaires : Paris-Saclay
► Économie appliquée : Angers, Reims Champagne-Ardenne
► Entrepreneuriat et management de projets : Artois, Bordeaux, Caen Normandie, catholique de Lille, Grenoble Alpes, Haute Alsace Mulhouse, Jean Monnet Saint-Etienne, Jean Moulin - Lyon 3, Lorraine, Montpellier, Paris Nanterre, Paris-Panthéon-Assas, Pau et des Pays de l'Adour, Picardie Jules Verne Amiens, polytechnique Hauts-de-France
► Informatique et ingénierie des systèmes complexes : CY Cergy Paris
► Langues étrangères appliquées : Nantes
► Management de l'innovation : Littoral Côte d'Opale, Lille, Panthéon-Sorbonne
► Management des PME-PMI : Le Mans, Littoral Côte d'Opale, Montpellier, Tours
► Management des systèmes d'information : Toulouse III - Paul Sabatier
► Management et administration des entreprises : Clermont Auvergne, Franche-Comté, Rennes 1
► Management et commerce international : Caen Normandie
► Management stratégique : Panthéon-Sorbonne, Paris-Saclay
► Marketing, vente : Côte d'Azur, Poitiers

Carnet d'adresses

Actuel Ile-de-France

► Liste 1 (IDF)

Adresses utiles

Association Pivod

MVAC 17, BAL n°98
25 rue Lantiez
75017 Paris
Tél: 01 56 68 07 00
www.pivod75.org
Associations du réseau réparties en région parisienne (75, 77, 78), dans le Nord-Pas-de-Calais (59) et dans l'Est de la France (54, 57).
Accompagnement gratuit par des actifs et des seniors pour les demandeurs d'emploi, porteurs de projets et créateurs d'entreprises.

Choose Paris Region

Siège social
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél: 0800 019 011
www.chooseparisregion.org/fr
Accompagnement des entreprises internationales qui souhaitent se développer en Île-de-France: construction de partenariats technologiques, élaboration de plan de développement, concrétisation de l'implantation. Services gratuits, confidentiels et personnalisés.

Cité des métiers de Paris

30 avenue Corentin Cariou
75019 Paris
Tél: 01 85 53 99 74
www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-des-metiers/
Information et conseil du public dans les domaines suivants: orientation, formation, emploi, évolution professionnelle, création d'activité et droit du travail.

Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF)

7 rue du Jura
75013 Paris
Tél: 01 42 17 12 00
https://fncidff.info
98 CIDFF, 13 fédérations régionales, 2300 permanences. La FNCIDFF promeut l'égalité femmes-hommes en favorisant l'autonomie des femmes-+t: accès aux droits, lutte contre les violences, soutien à la parentalité, accompagnement vers l'emploi et la formation. La FNCIDFF ne reçoit pas le public: pour toute information, s'adresser au CIDFF le plus proche.

► Liste 2 (IDF)

CIDJ, création d'entreprise

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Quartier Jeunes - QJ
Paris 13°, Siège Oudiné
4 place du Louvre
75001 Paris
Tél: 01 88 40 41 80 (permanence téléphonique des conseillers: lundi-vendredi de 10h à 13h)
www.cidj.com
1100 structures Info Jeunes don, t en Île-de-France: 3 Centres d'information jeunesse (CIJ) et 210 structures labellisées.
Zone couverte: France entière
► Incub'jeunes
Dispositif d'accompagnement dédié aux jeunes, qu'ils soient constitués en groupe ou qu'ils se présentent individuellement. Au programme: ateliers, visites de structures, rencontres avec des ambassadeurs métiers et bien sûr un accompagnement méthodologique pour concrétiser idées et projets.
Public: adolescent, jeune, porteur de projets, préadolescent
Coût: service gratuit.

► Liste 3 (IDF)

Aides financières

Agence Erasmus+ jeunesse et sport - Agence du service civique

Siège
95 avenue de France
75013 Paris
Tél: 09 74 48 18 40
www.erasmusplus-jeunesse.fr
► Erasmus+, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport
Programme qui favorise la mobilité internationale des jeunes de moins de 30 ans, avec ou sans diplôme, œuvre pour le partage de pratiques entre professionnels de différents pays et soutient les activités d'organismes actifs dans les domaines qu'il défend.
Public: apprenti, demandeur d'emploi, enseignant, étudiant, formateur, jeune, lycéen, professionnel

Liste 1

Adresses utiles p. 21

Liste 2

CIDJ, création d'entreprise p. 21

Liste 3

Aides financières p. 21

Liste 4

Guichet unique p. 22

Liste 5

Formations bac + 3 en alternance p. 22

Liste 6

Formations bac + 5 en alternance p. 24

Liste 7

Formation continue p. 24

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)

Siège social
23 rue des Ardennes
75019 Paris
Tél: 01 49 33 19 00/09 69 328 110
www.adie.org
Plus de 180 agences sur le territoire, y compris en Outre-Mer.
► Prêt Adie pour créer ou développer son entreprise. Prêt mobilité pour financer l'achat, la réparation d'un véhicule, le permis ou une formation. Microcrédit pour son entreprise. Offres d'assurances et de formules de complémentaire santé.
Coût: maximum de 1 000 à 15 000 € pour les prêts. Les assurances auto et santé sont conditionnées au fait d'avoir contracté un prêt Adie; leur montant varie en fonction du choix de la formule.

BGE Réseau

Siège social
168 bis rue Raymond Losserand
75014 Paris
Tél: 01 43 20 54 87
www.bge.asso.fr
550 lieux d'accueil sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer. Des partenariats bancaires permettent un accueil privilégié des chefs d'entreprise à un prêt. Une plateforme pour accompagner le projet d'un financement participatif: www.bgeparticipatif.fr. Le concours « Talents des cités » récompense l'initiative des entrepreneurs des quartiers populaires.

BPI France

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort
Tél: 01 41 79 80 00
www.bpifrance.fr
50 implantations réparties dans toutes les régions.

► Trois prêts d'honneur à destination des créateurs ou repreneurs d'entreprise. Garantie des prêts bancaires des créateurs d'entreprise et produits dédiés au soutien de la création d'entreprises innovantes. Nouveau prêt pour financer les projets matériels et immatériels des petites entreprises.

Bpifrance Création

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort
Tél: 01 41 79 80 00
https://bpifrance-creation.fr
Accompagnement des entrepreneurs pour trouver le projet, s'informer sur son financement, son statut juridique, les aides possibles et les formalités à accomplir.

Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)

Antenne parisienne et direction nationale
45 rue Vivienne
75002 Paris
Tél: 01/40 26 73 75 (antenne Paris)/01 40 26 74 16 (direction nationale)
www.cra.asso.fr
70 délégations régionales. Informations, conseils et formations pour la création, la reprise et la transmission d'entreprise.

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne (CMA IDF Essonne)

29 allée Jean Rostand
91000 Évry
Tél: 3006
www.cma-essonne.fr
Réunions d'information sur la création-reprise d'entreprise
Public: porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise.

Modalités accueil : Accueil physique sur RDV du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.
Tél : 01 69 47 54 20 (Évry)/01 60 80 62 32 (Étampes)

Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne (CMA IDF Val-de-Marne)

27 avenue Raspail
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél : 01 49 76 50 30
www.cma94.com
> Parcours créateur
Accompagnement personnalisé avec réunion d'information, rencontre avec un conseiller, assistance aux formalités et différentes formations.
Coût : de 75 à 700 €, selon la formule choisie.

Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales)

Fédération nationale et association régionale d'Île-de-France
Mundo-M, un centre Etic
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tél : 07 57 81 56 11 (fédération nationale)/06 49 07 59 19 (association régionale)
www.cigales.asso.fr
www.cigales-idf.asso.fr
12 Cigales régionales.
Soutien des projets d'entreprise à vocation sociale, environnementale ou culturelle, par un accompagnement humain et financier, ainsi qu'une mise en réseau.

Conseil régional Île-de-France

2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr
> INNOV'up
Accompagnement des TPE, PME, ETI et des associations loi 1901 durant les différentes phases de leurs projets d'innovation, réalisés en Île-de-France, avec des perspectives crédibles de retombées économiques pour le territoire. Accès facilité pour les start-up accompagnées dans l'un des 28 incubateurs labellisés « Innov'up Incubation ».
Public : TPE, PME, ETI, associations régies par la loi 1901 ; les dépenses recherche et développement sont à réaliser par la structure francilienne, en Île-de-France exclusivement.
> Entrepreneur #Leader
3 Pass pour créer, financer ou développer son entreprise en Île-de-France, avec l'aide d'opérateurs labellisés par la région. Accompagnement renforcé pour les : femmes, jeunes de moins de 30 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, résidents de QPV

ou de zone rurale et repreneurs d'entreprise.
Public : Personne majeure résidant en Île-de-France.
Coût : de 370 à 670 € et 3 à 5h d'accompagnement, selon le statut du bénéficiaire.

Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE)

Siège social
14 villa Lourcine
75014 Paris
Tél : 01 47 05 57 71
www.egee.asso.fr
13 délégations régionales.
Accompagnement des entrepreneurs sur les questions financières, administratives, juridiques, techniques et commerciales, qu'ils soient en phase de création, de reprise, de développement ou de redressement d'entreprise.

France active

Siège social
Tour Cityscope
3 rue Franklin
93100 Montreuil
Tél : 01 53 24 26 26
www.franceactive.org
35 associations territoriales.
Solutions financières adaptées aux besoins des créateurs d'entreprise, y compris les plus éloignés de l'accès au financement, pour qu'ils s'engagent sur leur territoire.

► Liste 4 (IDF)

Guichet unique

Le guichet unique est obligatoire pour toutes les formalités d'entreprise : création, modification, cessation.

<https://formalites.entreprises.gouv.fr>

Édité par : Institut national de la propriété industrielle (INPI)
Sur le site : informations et conseils sur les démarches à effectuer concernant les déclarations de création, modification et cessation d'entreprise. Accès au guichet unique pour les formalités et le registre national des entreprises. Différents outils pour être accompagné dans ses démarches.

► Liste 5 (IDF)

Formations bac + 3 en alternance

Les établissements ci-dessous proposent des formations bac + 3 aux métiers de l'entrepreneuriat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (A) ou d'un contrat de professionnalisation (CP).

75009 Paris

H3 Campus - Site Paris Saint-Lazare
Tél : 01 42 80 00 49
www.h3campus.fr
Privé hors contrat
> Bachelor responsable marketing (titre certifié), niveau bac + 3/4 : CP, A
Admission : bac + 2. Sur dossier, tests et entretien.

75010 Paris

Istec Business School Paris
Tél : 01 40 40 20 30
www.istec.fr
Association
> Bachelor développeur commercial et marketing (diplôme visé par l'Etat), niveau bac + 3/4 : A, CP
Admission : bac sur concours - 2^e et 3^e années : bac + 1/2 sur concours

75011 Paris

Talis Business School - Paris (Talis BS Paris)
Tél : 01 40 38 87 87
www.talis.community
Privé
> Bachelor chargé d'affaires commerciales, management et entrepreneuriat (titre certifié), niveau bac + 3/4 : CP, A
Admission : bac + 2, sur dossier et entretien.

75013 Paris

Lycée privé Le Rebours
Tél : 01 55 43 28 88
www.lerebours.org
Privé sous contrat
> licence pro mention métiers de l'entrepreneuriat : A

75014 Paris

Real Campus by L'Oréal (Campus L'Oréal)
Tél : 01 49 64 31 37
www.realcampus.fr
Privé hors contrat
> Bachelor coiffure et entrepreneuriat (titre certifié), niveau bac + 3/4 : A
Admission : pas de prérequis de diplôme, possibilité de suivre une mise à niveau d'un mois.
Admission directe en 3^e année possible avec un BTS ou un BM métiers de la coiffure.

Candidature uniquement en ligne sur www.realcampus.fr

75016 Paris

IUT de Paris - Rives de Seine (site Mirabeau)
Tél : 01 76 53 47 00/01 76 53 47 01
<https://iutparis-seine.u-paris.fr>
Public
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours : gestion comptable, fiscale et financière ; contrôle de gestion et pilotage de la performance ; parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités. : A
> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours marketing et management du point de vente : A

77100 Meaux

IUT de Marne-la-Vallée (site Meaux)
Tél : 01 64 36 44 10
<http://iut.u-pem.fr>
Public
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A

77300 Fontainebleau

IUT de Sénart - Fontainebleau (site Fontainebleau)
Tél : 01 60 74 68 00
www.iutstf.u-pec.fr
Public
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A

77420 Champs-sur-Marne

IUT de Marne-la-Vallée (site Champs-sur-Marne)
Tél : 01 60 95 85 85
<http://iut.u-pem.fr>
Public
> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat : A

77567 Lieusaint

IUT de Sénart - Fontainebleau
Tél : 01 64 13 44 88
www.iutsf.u-pec.fr

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A
> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours marketing et management du point de vente, parcours stratégie de marque et événementiel : A

78120 Rambouillet

IUT de Vélizy - Rambouillet
Tél : 01 39 25 58 20
www.iut-velizy-rambouillet.uvsq.fr
<https://gacoadistance.iut.fr>

Public

> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours stratégie de marque et événementiel : A

78200 Mantes-la-Jolie

IUT de Mantes en Yvelines
Tél : 01 39 25 33 40
www.iut-mantes.uvsq.fr

Public

> BUT techniques de commercialisation parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours marketing et management du point de vente : A

91000 Évry-Courcouronnes

IUT d'Évry (site Évry - Roméro - TCE)
Tél : 01 69 47 73 67
www.iut-evry.fr

Public

> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours marketing et management du point de vente : A

91220 Brétigny-sur-Orge

IUT d'Évry (site Brétigny - GEA)
Tél : 01 69 47 79 13
www.iut-evry.fr

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A

92000 Nanterre

IUT de Ville-d'Avray (Nanterre)
Tél : 01 40 97 98 27
<http://cva.parisnanterre.fr>

Public

> BUT techniques de commercialisation parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours stratégie de marque et événementiel : A

92330 Sceaux

IUT de Sceaux
Tél : 01 40 91 24 99
www.iut-sceaux.universite-paris-saclay.fr

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A
> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours stratégie de marque et événementiel : A

92410 Ville-d'Avray

IUT de Ville-d'Avray
Tél : 01 40 97 48 00
<http://cva.parisnanterre.fr>

Public

> BUT techniques de commercialisation parcours : marketing digital, e-business et entrepreneuriat ; stratégie de marque et événementiel : A
Admission : bac général ou technologique, bac + 1, LV Anglais + Espagnol ou Allemand.

93000 Bobigny

IUT de Bobigny (Département GEA)
Tél : 01 48 38 88 10
<https://iutb.univ-paris13.fr>

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière : A

93200 Saint-Denis

IUT de Saint-Denis (site La Plaine St-Denis - Département TC)
Tél : 01 55 93 75 15

www.iutsd.univ-paris13.fr
Public

> BUT techniques de commercialisation parcours : business international - achat et vente ; marketing digital e-business et entrepreneuriat : CP

93206 Saint-Denis

IUT de Saint-Denis
Tél : 01 49 40 61 51
www.iutsd.univ-paris13.fr

Public

> Licence pro mention métiers de l'entrepreneuriat : A
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A
> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours marketing et management du point de vente, parcours stratégie de marque et événementiel : A
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours : gestion et pilotage des ressources humaines ; gestion comptable, fiscale et financière ; gestion entrepreneuriat et management d'activités : CP

93290 Tremblay-en-France

IUT de Tremblay
Tél : 01 41 51 12 22
www.iutt.univ-paris8.fr/

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A

93430 Villetaneuse

IUT de Villetaneuse
www.iutv.univ-paris13.fr

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours : gestion comptable, fiscale et financière ; gestion et pilotage des ressources humaines ; gestion, entrepreneuriat et management

des activités ; contrôle de gestion et pilotage de la performance (formation initiale uniquement) : A

94010 Créteil

IUT de Créteil-Vitry (site de Créteil)
Tél : 01 45 17 17 01
<http://iut.u-pec.fr>

Public

> Licence pro mention métiers de l'entrepreneuriat : A
> BUT techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours marketing et management du point de vente : A

94400 Vitry-sur-Seine

IUT de Créteil-Vitry (site de Vitry)
Tél : 01 45 17 17 01
<http://iut.u-pec.fr>

Public

> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours gestion, entrepreneuriat et management d'activités, parcours gestion comptable, fiscale et financière, parcours gestion et pilotage des ressources humaines : A
> BUT gestion des entreprises et des administrations parcours : gestion, entrepreneuriat et management d'activités ; gestion comptable, fiscale et financière ; gestion et pilotage des ressources humaines : CP
Admission : bac, bac +1 (rentrée décalée possible dès la fin du 1^{er} semestre)
- 2^e à 3^e année : bac +1/2.
Sur dossier

95302 Cergy

IUT de Cergy-Pontoise (site Saint-Martin - Pontoise)
Tél : 01 34 25 75 46
<https://cyiut.cyu.fr/>

Public

> Licence pro mention management et gestion des organisations : A
> BUT techniques de commercialisation parcours business international : achat et vente, parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat, parcours stratégie de marque et événementiel : A

► **Liste 6 (IDF)**

Formations bac + 5 en alternance

Les établissements ci-dessous proposent des formations bac + 5 aux métiers de l'entrepreneuriat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (A) ou d'un contrat de professionnalisation (CP).

75005 Paris

Paris School of Business (PSB)
Tél: 01 84 60 27 04
www.psb.edu.paris
Privé sous contrat
► Programme grande école (diplôme visé) - grade de master, niveau bac + 5 : A, CP
Admission: bac sur concours Sésame
- 2^e à 4^e année: bac + 1/2/3, sur dossier, test et entretien.

75005 Paris

UFR 06 École de management de la Sorbonne (UFR 06)
Université Panthéon-Sorbonne
Tél: 01 40 46 27 77
https://management.pantheonsorbonne.fr/
Public
► Master mention management de l'innovation: A
► Master mention management stratégique: A

75005 Paris

UFR d'ingénierie Sorbonne Université
Tél: 01 44 27 42 94
https://sciences.sorbonne-universite.fr/faculte/ufri-instituts-observatoires-ecoles/ufri-dingenierie
Public
► Master M1 M2 management de l'innovation, niveau bac + 5 : A

75010 Paris

Istec Business School Paris
Tél: 01 40 40 20 30
www.istec.fr
Association
► Programme grande école - grade master spécialisation luxury and customer care; événementiel industries culturelles et créatives; digital, data et e-commerce; marketing et management de la santé; entrepreneuriat et business développement; management de la supply chain; stratégie d'influence et alimentation; immobilier; finance durable et alternative; business intelligence IA et réalité augmentée, niveau bac + 5 : A, CP
Admission: - sur concours: bac

75013 Paris

UFR économie, gestion (centre Charcot)
Université Paris-Panthéon-Assas
Tél: 01 44 06 90 70
www.u-paris2.fr
Public
► Master mention entrepreneuriat et management de projets, niveau bac + 5 : A

75019 Paris

Institut supérieur de marketing du luxe - Paris La Villette (Sup de Luxe La Villette)
Tél: 01 78 42 89 92/07 64 77 50 51 (admissions)
www.supdeluxe.com
Privé
► MBA Luxury Brand Marketing and International Management (titre certifié), niveau bac + 5 : A, CP
Admission: bac + 3 et professionnels de 3 ans d'expérience minimum dans le secteur du luxe
- 2^e année: bac + 4.
Sur dossier, tests et entretien.

77700 Serris

Institut francilien d'ingénierie des services (UFR IFIS)
Tél: 01 60 95 78 14
http://ifis.u-pem.fr
Public
► Master santé, protection et économie sociales: CP, A

91400 Saclay

Graduate School Droit
www.universite-paris-saclay.fr/graduate-schools/graduate-school-droit
Public
► Master mention droit des affaires: A

91400 Saclay

Graduate School Economics & Management
www.universite-paris-saclay.fr/graduate-schools/graduate-school-economics-management
Public
► Master mention management stratégique: A

92001 Nanterre

UFR de sciences économiques, gestion, mathématiques, informatique (UFR SEGMI)
Université Paris Nanterre
Tél: 01 40 98 47 81
http://ufr-segmi.parisnanterre.fr
Public
► Master entrepreneuriat et management de projets: CP
► Master mention entrepreneuriat et management de projets: A

92130 Issy-les-Moulineaux

CFA ISIFA Issy-les-Moulineaux
Tél: 01 40 95 13 00
www.isifaplusvalues.com
Privé
► MBA management commerce et entrepreneuriat (titre certifié de

l'ipac), niveau bac + 5 : A, CP
Admission: bac + 3, sur dossier, tests et entretien.
► MBA management commerce et entrepreneuriat (titre certifié de l'Aftec), niveau bac + 5 : A, CP
Admission: bac + 3, sur dossier et entretien.

94000 Créteil

Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (Upec)
Tél: 01 45 17 11 79/01 41 78 47 96 (SCUIO-IP)
www.u-pec.fr
Public
► Master M2 entrepreneuriat et management de projets: A

95302 Cergy

UFR sciences et techniques CY Cergy Paris Université
Tél: 01 34 25 65 70
www.u-cergy.fr/fr/ufi-sciences-et-techniques.html
Public
► Master mention informatique et ingénierie des systèmes complexes: A

► **Liste 7 (IDF)**

Formation continue

Les établissements ci-dessous proposent des formations aux métiers de l'entrepreneuriat. La Ville de Paris propose certains cours sur la création et la gestion d'entreprise. Inscription en ligne uniquement sur le site Cours d'adultes de Paris.

77000 Melun

CFA IMA de Melun Val-de-Seine (Institut des métiers et de l'artisanat)
Tél: 01 64 79 26 00
www.cma77.fr
Public
► Titre certifié entrepreneur de petite entreprise, niveau bac + 2
Admission: bac ou équivalent
Durée: 1 ou 2 ans

92100 Boulogne-Billancourt

École de management Essca - Paris (Essca Paris)
Tél: 01 41 86 04 82
www.essca.fr
Association
Campus à Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Lyon, Paris et Strasbourg.
► Executive Master en Management Global - grade master (diplôme visé), niveau bac + 5
Admission: bac + 2 et 3 ans d'expérience professionnelle ou bac + 3 à bac + 5 et 2 ans d'expérience professionnelle.

À défaut: bac et 9 ans d'expérience professionnelle dans un emploi exigeant une formation minimale de bac + 2.
Sur dossier, test et entretien.
Durée: 600h en 18 mois
Coût: de 12 600 à 19 600 €, selon financement (individuel ou entreprise) et lieu de résidence (bourse "longue distance").

93430 Villetaneuse

IUT de Villetaneuse
Université Sorbonne Paris Nord
www.iutv.univ-paris13.fr
Public
► BUT gestion des entreprises et des administrations parcours: gestion comptable, fiscale et financière; gestion et pilotage des ressources humaines; gestion, entrepreneuriat et management des activités; contrôle de gestion et pilotage de la performance (formation initiale uniquement).
Durée: 3 ans, alternance possible, dès la 2^e ou 3^e année, selon le parcours.